

Le Parti québécois bloque le projet de loi 82 sur le patrimoine culturel

Plusieurs chercheurs se réjouissent

LA PRESSE

QUÉBEC - Le gouvernement se désolé de ce que le Parti québécois bloque son projet de loi 82 sur le patrimoine culturel. Mais plusieurs chercheurs s'en réjouissent, car ce projet de loi utiliserait une définition appauvrie du patrimoine immatériel et favoriserait grandement les intérêts particuliers d'un groupe, le Conseil québécois pour le patrimoine vivant (CQPV).

Le projet de loi 82 doit remplacer la Loi sur les biens culturels. On y ajoute notamment la notion de patrimoine immatériel par exemple, les chants de gorge inuits. En 2003, une convention pour sauvegarder le patrimoine immatériel a été adoptée à l'UNESCO. Plus de 130 pays l'ont signée. Ce n'est pas le cas du Canada. Le Québec y souscrivait toutefois. Il l'avait reprise dans un Livre vert, dévoilé en 2008. « Mais elle n'apparaît plus dans le projet de loi 82 », déplore Bernard Genest, responsable du patrimoine immatériel jusqu'en 2006 au ministère de la Culture.

Le projet de loi ne contient pas les notions d'espace culturel et d'outil, qui figurent dans la définition de l'UNESCO, mais ajoute le concept de tradition. « L'UNESCO l'a pourtant abandonné, car cela fige le patrimoine dans le passé », affirme Christina Cameron, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti et ancienne chef de la délégation du Canada à l'UNESCO. Yves Bergeron, codirecteur de la Chaire du Canada en patrimoine ethnologique de l'UQAM, et Daniel Arsenault, chercheur fondateur du nouvel Institut du patrimoine, aussi de l'UQAM, croient la même chose.

Pourquoi la ministre de la Culture, Christine St-Pierre,

a-t-elle choisi cette définition? « C'est à cause des pressions du Conseil québécois pour le patrimoine vivant, j'en suis à peu près certain », dit M. Genest, qui a travaillé 34 ans au ministère de la Culture. « C'est un secret de Polichinelle qu'il s'agit du projet de loi du CQPV », renchérit Jean Simard, président de la Société québécoise d'ethnologie et ancien professeur à l'Université Laval.

Les deux notent que le projet de loi favorise « curieusement » cet organisme. Le CQPV a pour mandat la sauvegarde, la promotion et la transmission du patrimoine vivant. Il fédère quelque 50 groupes qui se consacrent surtout au conte, à la musique et à la danse traditionnelles. Il s'agit plus de praticiens que de théoriciens. « Le projet de loi réduit la protection du patrimoine, mais favorise les activités du CQPV », estime M. Genest.

L'organisme a tenu en avril dernier un colloque sur le patrimoine immatériel. La ministre St-Pierre en était la présidente d'honneur. Des chercheurs rapportent aussi qu'une table ronde est prévue en septembre prochain en Montérégie sur le projet de loi 82. Les participants seront le CQPV et Karine Laviolette, conseillère en patrimoine au ministère de la Culture.

« Un modèle », selon la ministre

La ministre St-Pierre répond que son projet de loi est appuyé par Cécile Duvelle, chef de la section du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO. « Au colloque, M^{me} Duvelle a dit que notre définition était complète et plus claire que celle de l'UNESCO. Elle nous a félicités d'avoir évité le piège de confondre le patrimoine immatériel avec les espaces et les objets qui y sont associés. Elle a même affirmé en conférence que notre projet de loi était en droite ligne

avec l'esprit et la lettre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et qu'il constituait même un modèle de son application! »

M^{me} St-Pierre assure que son projet de loi découle de longues consultations avec les groupes et spécialistes concernés.

Elle dit avoir l'appui, notamment, de l'Association québécoise pour le patrimoine industriel, de l'Association des archivistes, de la Société des musées québécois et de la CQPV.

Le directeur général du CQPV, Antoine Gauthier, qui a déjà tra-

vailé pour la Chaire UNESCO en patrimoine culturel de l'Université Laval, accuse les chercheurs de vouloir protéger leurs subventions. Il assure qu'il n'a pas de relation privilégiée avec le ministère de la Culture. Il répond aussi aux arguments qu'ont formulés les chercheurs dans une lettre ouverte, le printemps dernier. « Enlever les notions d'objet ou d'espace culturel n'a pas de véritable incidence concrète. S'ils sont nécessaires à la pratique, alors protéger cette pratique est suffisant. »

M. Gauthier dénonce le blocage

du Parti québécois lors de l'étude du projet de loi en commission parlementaire. La ministre St-Pierre aussi « Après 20 heures de travail, on a seulement fait deux articles. Et il y en a 265! »

Yves-François Blanchet, porte-parole du Parti québécois en matière de culture, répond que toutes ses interventions portaient « sur le fond ». « Nous saluons l'ajout de la notion de patrimoine immatériel. Ce qu'on déplore, c'est que la ministre a retenu une définition désuète qui va à l'encontre du consensus scientifique. » □



Les chants de gorge inuits sont un bon exemple de patrimoine immatériel.

(Archives)

Le complexe touristique

Dam-en-Terre

Alma, Lac-Saint-Jean

présente **Un 18 trous pour QUATRE**

Gabriel Fournier Michel-Maxime Legault Claude Montminy Martin Perreault

Du 25 juin au 20 août 2011
du mardi au samedi 20 h 30

Comédie de Norm Foster - Traduction de Serge Grenier
Mise en scène de Bertrand Alain - Conception du décor de Vano Hotton
Conception de l'éclairage de Caroline Landry

418 668-3016
1 888 289-3016

Forfaits super-croisière et théâtre disponibles!

Découvrez nos soirées thématiques et nos croisières dansantes!

Complexe touristique

Dam-en-Terre

Alma, Lac-Saint-Jean

www@damenterre.qc.ca
418 668-3016

2624502